

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. François Gillet, Guy Mettan, Anne-Marie von Arx-Vernon, Pascal Pétroz, Véronique Schmied, Guillaume Barazzone, Michel Forni, Mario Cavaleri, Béatrice Hirsch-Aellen, Sandra Borgeaud et Jean-Claude Ducrot

Date de dépôt: 13 avril 2007

Proposition de motion contre le chômage des jeunes : une politique coordonnée et efficace

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- que tout doit être mis en œuvre pour éviter qu'un jeune commence sa vie active par une période de chômage ;
- que, plus encore que pour les autres catégories de chômeurs, il est essentiel qu'un jeune inscrit au chômage puisse bénéficier, dans les plus brefs délais, d'une formation complémentaire adaptée à sa situation et susceptible d'améliorer son employabilité ;
- que, tant le projet de loi modifiant la loi en matière de chômage (PL 9922) que le projet de loi sur la formation professionnelle (PL 9917), bien que ne portant pas spécifiquement sur cette population, insistent sur la nécessité d'une collaboration entre l'OCE et l'OFPC qui peut s'avérer déterminante dans la lutte contre le chômage des jeunes ;
- que, dans le canton de Genève, de nombreuses actions destinées à favoriser l'emploi des jeunes en rupture scolaire ou en recherche d'emploi sont menées par les départements concernés en matière d'emploi et de formation, par les communes, par la FAS'e ou par certaines associations, sans être suffisamment connues et coordonnées ;

- qu'il est parfois difficile pour les petites et moyennes entreprises de dégager le temps et les moyens suffisants pour former un-e apprenti-e ;
- que certains jeunes, pourtant au bénéfice d'une formation secondaire, voire universitaire, ne trouvent pas de premier emploi du fait de leur inexpérience professionnelle ;
- que, faute d'une information et d'une orientation scolaires et professionnelles qui tiennent mieux compte des possibilités du marché de l'emploi et qui valorisent davantage les filières professionnelles, trop de jeunes choisissent la voie des études longues qui s'avère fréquemment sans issue, retardant ainsi leur entrée dans la vie professionnelle ;
- que le manque d'intérêt des jeunes et de leurs parents pour certains domaines d'activités, dans lesquelles les entreprises cherchent pourtant à embaucher, provient en bonne partie d'une méconnaissance du monde professionnel et des possibilités offertes,

invite le Conseil d'Etat

- à intensifier la collaboration entre l'OCE et l'OFPC en vue notamment de valider et de certifier les compétences des chômeurs non qualifiés de moins de 25 ans et de leur proposer au plus vite des formations adaptées à leur profil ;
- à assurer une coordination efficace entre tous les acteurs publics, institutionnels ou associatifs œuvrant dans le domaine de l'emploi des jeunes et à relayer au mieux l'information sur les possibilités existantes ;
- à rechercher de nouveaux partenaires institutionnels ou privés susceptibles d'offrir de nouvelles places pour des semestres de motivation (SEMO) ;
- à proposer des mesures incitatives destinées à encourager les entreprises à engager des apprentis ou des jeunes diplômés sans expérience professionnelle ;
- à organiser l'information scolaire et professionnelle en collaboration avec les associations professionnelles, notamment en leur confiant la compétence de mettre sur pied des rencontres régulières entre les jeunes à la recherche d'une formation et les entreprises du canton ;
- à prendre en compte les expériences menées dans ce domaine dans d'autres cantons suisses.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le constat est sans appel : les jeunes Suisses sont particulièrement mal lotis sur le marché du travail. La tranche des 20 à 24 ans est, dans notre pays, la plus exposée au chômage avec une moyenne, en février 2007, qui culminait à 4,8%. Or la moyenne nationale se situe, toutes classes d'âge confondues, à 3,2%. La situation n'est pas beaucoup plus enviable pour les 25 à 30 ans (4,1%). Une situation délicate qui perdure parfois même lorsque la conjoncture s'améliore.

Les jeunes sans formation qui arrivent sur le marché du travail, à partir de l'âge de 16 ans, rencontrent d'énormes difficultés pour s'insérer rapidement dans le monde du travail en raison de la forte pression sur les places d'apprentissage. C'est tout particulièrement le cas des jeunes qui ont connu un parcours scolaire chaotique et qui se retrouvent dans l'incapacité de répondre aux critères minimaux d'admission. Ils sont souvent relégués vers des emplois temporaires ou vers le chômage et se retrouvent vite marginalisés ; avec tous les risques de dérives que cela suppose.

Quant aux jeunes diplômés, leurs compétences ne sont pas mises en cause : la durée des études tend à s'allonger et les niveaux de formation atteints sont plus élevés qu'auparavant. Mais le verdict pour ceux qui arrivent sur le marché du travail est le plus souvent sans appel : pas d'emploi sans expérience, pas d'expérience sans emploi. Cette situation, ajoutée au fait que certains d'entre eux ne sont pas très enclins à rechercher un premier emploi inférieur à leur niveau de formation, explique en bonne partie qu'autant de jeunes diplômés restent sur la touche et finissent eux aussi au chômage.

Cette situation doit être prise au sérieux car le chômage des jeunes, leur manque d'intégration professionnelle et les risques de marginalisation que cela entraîne ont des conséquences non seulement sur la suite de leur carrière mais aussi sur l'ensemble de la société. La présente motion demande la mise sur pied d'une politique coordonnée et efficace pour lutter contre le chômage des jeunes.

Améliorer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles

Le Grand Conseil sera prochainement appelé à voter une loi sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles qui devrait permettre d'éviter à trop de jeunes de faire le mauvais choix à la fin de la scolarité obligatoire. L'information et l'orientation scolaires et professionnelles doivent être revues de fond en comble afin de parvenir notamment à mieux valoriser les filières professionnelles. Il n'est plus acceptable d'« envoyer dans le mur » autant de jeunes filles et de jeunes gens qui choisissent à tort la voie des études longues sans parvenir à les suivre jusqu'au bout. Cela est confirmé par les très nombreux échecs au collège en 1^{re} et 2^e années. En orientant davantage de jeunes vers des formations professionnelles répondant aux besoins du marché de l'emploi et leur offrant des perspectives d'avenir intéressantes, on évitera ces cheminements « cul-de-sac » qui retardent leur entrée dans le monde professionnel et qui finissent par les exclure durablement du marché du travail. Les responsables de la formation dans les associations et les chefs d'entreprises eux-mêmes constatent que les candidats qui cherchent un apprentissage ou un stage le font trop souvent en situation d'échec. Il n'est pas rare que l'âge des candidats se situe entre 18 et 20 ans. Que de gaspillage en temps, en énergie et en motivation ! L'apprentissage ne doit plus être une voie secondaire ou un choix négatif.

Evolution et diversité du chômage des jeunes

Le chômage des jeunes augmente très fortement lorsque la situation économique se dégrade : les travailleurs fraîchement arrivés sur le marché du travail (et donc les jeunes) sont les premiers affectés par le ralentissement du recrutement.

Il est important de faire une distinction entre les jeunes chômeurs sans formation et les jeunes chômeurs diplômés.

1. Le chômage des jeunes sans formation tient principalement à deux facteurs :

- la pénurie de places d'apprentissage dans certains secteurs très demandés qui empêche les jeunes de démarrer rapidement leur vie professionnelle ;
- les jeunes qui stoppent leurs études au terme de la scolarité obligatoire, avec un faible niveau de qualification, et qui se retrouvent plus vulnérables sur le marché du travail.

2. Les jeunes diplômés sont confrontés à une difficulté d'un autre type :

- ne possédant pas ou peu d'expérience professionnelle, il leur est par conséquent difficile de trouver un premier emploi et lorsqu'ils en ont un, ils ont plus de risques d'être licenciés en cas de ralentissement économique.

« Zoner » six mois, puis toucher 140 jours d'indemnités : tentant à 15 ans !

La législation fédérale en matière de chômage donne la possibilité à un jeune de 15 ans, qui n'a pas trouvé (ou pas cherché dans les délais) une place d'apprentissage, de s'inscrire au chômage dès la fin de sa scolarité obligatoire.

Durant les six premiers mois (120 jours ouvrables) qui suivent leur inscription au chômage, ces jeunes ne touchent pas d'indemnité mais certains d'entre eux ont la possibilité de participer à un semestre de motivation (SEMO). Ce programme d'emploi temporaire, destiné aux jeunes sortant de l'école, leur donne la possibilité de travailler dans une entreprise et de percevoir une contribution mensuelle de 450 F net, versées sous forme d'indemnités journalières, durant 120 jours. Ces dernières sont déduites des 260 indemnités journalières auxquelles ils ont droit et ce n'est qu'après cette période de six mois que les jeunes perçoivent des indemnités de chômage pendant les 140 jours restants, soit environ sept mois.

Le problème est que les 70 places disponibles à Genève (45 à la Croix-Rouge et 25 à l'OSEO), sont largement insuffisantes. Résultat : de nombreux jeunes « attendent », sans être tenus de suivre des cours, de pouvoir toucher leurs 260 jours d'indemnités. Pour les jeunes sans formation, le montant des indemnités diffère selon l'âge. Il atteint près de 434 F par mois pour les chômeurs de moins de 20 ans sans enfant à charge, 1107 F pour la tranche d'âge des 20 à 25 ans. Il est de 1378 F pour les jeunes qui possèdent un CFC ou une maturité.

L'effet pervers de ce système est que cette possibilité commence à être connue de certains jeunes et de leur famille, qui sont alors tentés de prolonger une période d'inactivité en apparence « sympathique » à cet âge pour « profiter » ensuite de plusieurs mois d'indemnités. Pourtant, pour un jeune sans formation, chaque mois d'inactivité qui passe va rendre sa future intégration professionnelle plus difficile encore !

Si le canton de Genève se doit d'appliquer cette disposition du droit fédéral, aussi critiquable soit-elle, il est nécessaire qu'il recherche de nouveaux partenaires susceptibles d'offrir davantage de possibilités de

SEMO, adaptées aux besoins spécifiques des jeunes chômeurs. D'autre part, des formations complémentaires et des remises à niveau doivent impérativement être proposées à tous ceux qui n'ont pas pu trouver de SEMO, et il devrait en aller de même durant la période d'indemnisation.

Il est donc particulièrement important de tout faire pour dissuader les jeunes de rester inactifs et de s'installer dans le chômage. C'est là, en particulier, que la collaboration entre l'OCE et l'OFPC doit être intensifiée, afin d'amener les jeunes à suivre des formations réellement adaptées à leur profil en leur donnant les meilleures chances de trouver un emploi. Bien que ces deux offices ne soient pas dans le même département, il est essentiel qu'ils établissent un véritable partenariat sur le terrain de la lutte contre le chômage des jeunes ! Ces actions concertées pourraient se déployer à trois niveaux :

- prévention du chômage des jeunes (formation complémentaires en amont) ;
- validation et certification des compétences des jeunes chômeurs ;
- mise en place de programmes de formation ciblés au moment opportun.

« Génération précaire »

Pour les jeunes diplômés, la transition entre formation et emploi s'accompagne souvent d'une multiplication des stages en entreprises, la plupart du temps non payés. Une situation difficilement viable sans le soutien des parents. Autrefois tremplin pour l'emploi, les stages tendent aujourd'hui à enfermer les jeunes dans la précarité. Confrontés à une conjoncture économique difficile, certains employeurs ont peu à peu pris l'habitude d'utiliser régulièrement cette main-d'œuvre qualifiée dont la rémunération n'est pas obligatoire. Il est aujourd'hui fréquent que les stagiaires occupent de véritables postes de travail, sans aucune dimension formatrice. Plus grave, des stagiaires se succèdent parfois indéfiniment sur un même poste, remplaçant ainsi un salarié permanent qui ne sera pas engagé.

Conséquences pour les jeunes

Le chômage des jeunes n'est peut-être pas aussi dramatique que celui qui touche des personnes ayant une famille à charge ou des chômeurs de plus de 50 ans. Il s'agit néanmoins de ne pas ignorer les difficultés des jeunes demandeurs d'emploi sous prétexte que leur problème n'est souvent que de courte durée et se résoudra lors de la prochaine reprise de la croissance. En 2004, 17 337 diplômés du degré secondaire II étaient inscrits auprès d'un

office régional de placement, en Suisse. Près de la moitié d'entre eux recherchaient un emploi depuis plus de quatre mois. On observe par ailleurs que le taux de chômage ne diminue que peu pour la tranche des 25 à 30 ans, et ce même lorsque la conjoncture s'améliore.

Les conséquences du chômage pour les jeunes sont lourdes et aboutissent souvent à des difficultés financières, à une perte de confiance en soi et à un isolement social. Les périodes de chômage et d'inactivité font par ailleurs perdre aux jeunes la notion du rythme normal d'une journée d'activités ainsi que les habitudes et les contraintes du travail. Enfin, le marathon des postulations et des refus est trop souvent perçu par les jeunes comme un signal que la société ne veut pas d'eux ou ne peut pas les utiliser à leur juste valeur, favorisant ainsi un sentiment d'exclusion et leur marginalisation.

Coordination des actions

Pour de nombreux jeunes, la transition entre formation et travail est difficile. Ils arrivent sur le marché de l'emploi sans spécialisation, sans expérience et sans être habitués à la recherche d'un travail. Ils sont bien souvent insuffisamment au courant des diverses possibilités qui s'offrent à eux et manquent de rigueur et de méthode dans la recherche d'emplois. Pour faciliter cette transition, il s'agit d'améliorer les interfaces entre le système de formation et le marché de l'emploi afin d'offrir un accompagnement efficace des jeunes dans leurs recherches. Dans cette phase délicate de transition, tout doit être entrepris pour qu'un jeune ne commence pas sa vie professionnelle en s'installant dans le chômage.

Dans le canton de Genève de nombreuses actions, destinées à favoriser l'emploi des jeunes en rupture scolaire ou en recherche d'emploi, sont menées par les offices concernés, par les communes, par les centres ou les actions hors murs dépendantes de la FAS'e, ou encore par certaines associations ou fondations ; mais celles-ci ne sont pas suffisamment connues et coordonnées.

La motion invite le Conseil d'Etat à assurer une coordination efficace entre tous les acteurs publics, institutionnels ou associatifs œuvrant dans le domaine de l'emploi des jeunes et à développer une stratégie d'information sur l'ensemble du canton. Cette coordination pourrait prendre la forme d'un groupe de pilotage ou d'une commission regroupant, outre l'OCE et l'OFPC, des représentants des communes et des milieux associatifs, actifs dans ce domaine. Il est toutefois essentiel que cette coordination, n'induisse pas de lourdeurs administratives excessives, susceptibles d'étouffer les initiatives communales ou associatives. Il s'agirait au contraire de créer de nouvelles

synergies entre les différents acteurs afin de faciliter des actions communes et de susciter de nouveaux projets, dans un souci de cohérence de l'ensemble. L'objectif final étant d'optimiser les chances pour les jeunes de s'insérer rapidement dans le monde du travail.

Mesures incitatives pour les entreprises

Les incitations fiscales ne sont pas forcément les mesures les plus efficaces lorsqu'il s'agit d'encourager une entreprise à engager des jeunes. En effet, les entreprises sont soumises à une pression économique qui ne cesse de s'accroître. Elles doivent rechercher le rendement, l'efficacité et le savoir-faire. Dans ces conditions, il n'est pas toujours facile de dégager suffisamment de temps pour former des apprentis. Actuellement, la loi prévoit que l'apprenti passe quatre jours par semaine dans l'entreprise et un jour à l'école. Un investissement lourd pour les petites entreprises qui hésitent de plus en plus à se lancer dans l'aventure. Toutes les études montrent en effet que le manque de temps constitue le problème majeur des entreprises pour engager des apprentis.

Pour soulager les entreprises, on pourrait par exemple développer le système du « mentoring ». Déjà pratiqué par quelques associations à Genève, il consiste à trouver une personne expérimentée prête à accompagner et conseiller un jeune, avant et pendant son apprentissage.

Pour inciter les petites et moyennes entreprises à s'engager en faveur de la formation des apprentis, d'une manière plus simple et sans trop de lourdeurs administratives, on devrait les encourager à regrouper leurs forces. Car aujourd'hui, toute entreprise qui souhaite engager un-e apprenti-e pour la première fois doit disposer d'un-e collaborateur-trice qui possède l'« Attestation fédérale officielle de formateur ou formatrice à la pratique professionnelle » selon l'article 45 de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. Cette attestation nécessite huit jours de formation ; ce qui est difficilement possible lorsqu'on est seul maître à bord... Dans ces conditions, il conviendrait que l'OFPC et les associations professionnelles poursuivent leur collaboration en vue de promouvoir les nouvelles possibilités offertes par la législation fédérale dans le domaine du regroupement d'entreprises formatrices.

Rapprocher l'école et les entreprises

La Cité des métiers et la Journée des filles connaissent des succès retentissants. Mais ces événements sont ponctuels. Il serait souhaitable que l'école et les entreprises collaborent davantage en instaurant des rencontres

régulières entre les jeunes en formation et le monde du travail. La Journée des filles, qui offre la possibilité aux jeunes filles d'aller pendant un jour sur le lieu de travail de l'un de leurs parents, devrait être étendue à l'ensemble des élèves.

Les filières professionnelles souffrent trop souvent d'un déficit d'image auprès des élèves, des parents et des enseignants. Un renforcement de l'information scolaire et professionnelle pour l'ensemble des élèves du Cycle d'orientation et un développement des possibilités de visites et de stages en entreprise sont à promouvoir.

Il conviendrait également que l'école ouvre davantage ses portes aux entreprises et aux associations professionnelles afin que celles-ci puissent ponctuellement venir dans les établissements scolaires pour présenter leur domaine d'activité et leurs métiers.

S'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs en Suisse

D'autres cantons suisses, comme Argovie et Vaud, ont une longue expérience des semestres de motivation destinés aux élèves en fin de scolarité obligatoire ou en rupture scolaire. Nous pourrions nous en inspirer pour développer les possibilités de SEMO (150 places disponibles par mois sur le canton de Vaud !).

D'autres exemples devraient nous intéresser, comme l'expérience bâloise «Job Factory» : une véritable entreprise pour les jeunes chômeurs.

Conclusion

S'il va de soi que l'on ne supprimera jamais totalement le chômage des jeunes, il est par contre possible de le réduire et de faire davantage pour l'éviter. Cette motion veut y contribuer !

Au vu des arguments cités plus haut, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver bon accueil à la présente motion.